

Le comité technique d'établissement (CT) :

Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?

Le CT est une instance constituée de représentants de TOUT le personnel (enseignants/chercheurs et BIATSS) : 20 membres, titulaires et suppléants, présentés par des organisations syndicales.

Toutes les règles concernant toutes les catégories de personnel, les services et l'organisation du travail sont soumises au CT

L'avis du CT est obligatoirement communiqué au Conseil d'Administration avant toute décision sur ces sujets.

Un état des lieux annuel de la situation de l'établissement (bilan social, hygiène et sécurité, etc.) doit être présenté au CT, pour un bilan des problèmes existants et un suivi des actions engagées.



La FSU : Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?

La FSU est une fédération regroupant les principaux syndicats d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs (SNESUP), de chercheurs (SNCS), de personnels administratifs, techniques, de bibliothèque (SNASUB), d'enseignants d'EPS (SNEP), d'infirmières scolaires (SNICS) et d'assistantes sociales (SNUAS-FP) dans l'enseignement supérieur. La liste présentée par la FSU est représentative de toutes les catégories de personnels, de tous les métiers, corps, statuts de l'université.

Pour la FSU, la Fonction publique permet d'assurer l'intérêt général et contribue à la cohésion sociale et territoriale. Elle participe d'un projet de société solidaire tourné vers l'avenir, garantissant le vivre ensemble. C'est pourquoi la FSU défend les services publics et la Fonction publique

L'enjeu des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT)

Sur la base des suffrages recueillis aux élections du CT, les organisations syndicales désignent leurs représentants au sein du CHSCT.

Les CHSCT analysent les risques professionnels (y compris les risques psycho-sociaux), contribuent à la promotion de la prévention de ces risques, peuvent notamment proposer des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel, effectuer des visites de services et enquêter à la suite d'accidents du travail, rédiger des rapports pouvant contenir des préconisations. Ils sont consultés sur les projets d'aménagement importants. Ils peuvent rappeler la responsabilité du chef d'établissement en matière de sécurité et de prévention des risques, protection des personnes et des biens.

Qui vote aux élections pour le CT ?

Tous les personnels titulaires, contractuels et vacataires (y compris les doctorants), bénéficiant d'un contrat en cours signé avant le 06/10/2018, exerçant à l'université de Lille et dans les laboratoires rattachés dont l'université est tutelle principale, (y compris les personnels d'autres établissements et organismes de recherche, CEA exclu).

Attention :
pas de vote par procuration
aux élections professionnelles !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter le 6 décembre, faites-le par correspondance (demande à faire par écrit avant le 22 novembre à drh-instances@univ-lille.fr).

La FSU au CT : au cours du mandat 2014 – 2018 nos élu.e.s ont :

- alerté sur les dégâts prévisibles de la fusion, aujourd'hui constatés dans divers rapports (SECAFI, IGAENR) et subis par tous les personnels (mobilités forcées, désorganisation, coupes budgétaires, ...)
- rejeté la fusion ULille et les restructurations des composantes impliquant externalisation et mutualisation ;
- défendu les emplois et les conditions de travail : opposition aux gels de postes et au non remplacement des départs en retraite ;
- revendiqué des traitements au mieux-disant de tous les personnels : caractère facultatif du badgeage, harmonisation des primes, nouveau règlement du temps de travail, décharges pour les jeunes collègues Enseignant-Chercheurs, etc. ;
- alerté sur le manque de médecins du travail ;
- travaillé sur le projet de cartographie des emplois, et rejeté la version inacceptable de la direction ;
- dénoncé la subjectivité des attributions des primes d'intéressement ;
- dénoncé le cumul des décharges, des primes et des promotions et « l'armée mexicaine » des vice-présidents et chargés de mission ;
- alerté sur l'abandon de services communs ;
- demandé un bilan social et défendu des mesures de titularisation et stabilisation des personnels précaires.

Les candidat.e.s de la FSU et leurs engagements pour le prochain mandat

Avec votre soutien, nous continuerons :

- à **lutter activement** pour la défense des intérêts de tous les personnels,
- à **débusquer** tout ce qui nuit à la bonne marche du service public de l'enseignement supérieur, à la dégradation des conditions de travail de chacun.e,
- à **revendiquer** un fonctionnement démocratique, égalitaire et équitable de l'établissement

**Les élu.e.s FSU seront
vigilant.e.s, rigoureux-ses, exigeant.e.s
pour vous représenter et vous défendre !**

Quelques-uns de leurs engagements :

Améliorer les conditions de travail

- santé et sécurité au travail, prise en compte du handicap dans le travail
- mise en place de politiques de lutte contre la souffrance au travail ;
- égalité femmes-hommes (emploi, carrières, statuts) ;

Services, congés, carrières, rémunérations

- répartition des services et équivalence des tâches ;
- réduction des tâches administratives des personnels d'enseignement et de recherche et recrutement de personnels BIATSS titulaires correspondant à ces tâches ;
- droit à congé des enseignants : des règles claires pour tous les cas ;
- règles de gestion des carrières définies en concertation ;
- répartition équitable des primes existantes entre tous les agents (la FSU revendique l'intégration des primes aux salaires) ;
- alignement des régimes indemnitaires des BIATSS sur le régime le plus favorable existant sur le site ;
- mise en œuvre effective d'un droit à la formation pour tous les agents ;

Lutter contre la précarité

- maintien de tous les emplois du site, et revendication d'un plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires pour répondre aux besoins du site et à l'amélioration des conditions de travail ;
- pas d'externalisation de tâches vers le privé, qui accroît la précarité et réduit la qualité de service
- conditions de rémunération, de carrière et de travail immédiatement similaires à celles des titulaires ;
- paiement mensuel des vacances d'enseignement ;
- clarification et amélioration des droits des agents en CDD ou CDI.

Des élu.e.s FSU au fait de la diversité des composantes, des corps, des disciplines

Nos candidat.e.s

- Nicole CHAPEL (SNESUP, ens., CLIL, CS)
- Amadou BAL (SNASUB, BIATSS, Maison de la médiation)
- Marie-Paule DEMOLIN (SNASUB, BIATSS, SCD, Moulins)
- Fabrice ANTOINE (SNESUP, EC, LLCE, PdB)
- Sylvie DAHMANI (SNASUB, SCD, PdB)
- Jérôme KLUZA (SNESUP, EC, Santé)
- Claire DERYCKE (SNESUP, EC, FST, CS)
- Fabien SANTRE (SNASUB, BIATSS, SUAPS)
- Marylène MANTÉ-DUNAT (SNESUP, ens., IAE)
- Alessandro NIEDDU (SNASUB, BIATSS, Agence comptable, PdB)
- Sophie VERSMISSE (SNEP, ens., SUAPS)
- Fabien LECOURT (SNASUB, BIATSS, DSI)
- Maryline NOISETTE (SNASUB, BIATSS, Santé)
- Thomas ALAM (SNESUP, EC, FSJPS, Moulins)
- Hassina ZEGHLACHE (SNESUP, EC, FST, CS)
- Simon GRIVET (SNESUP, EC, LLCE, PdB)
- Nathalie ETHUIN (SNESUP, EC, FSJPS, Moulins)
- Marc RIBAUCCOUR (SNESUP, EC, FST, CS)
- Cécile VERBEKE (SNASUB, BIATSS, SCD, CS)
- Karel YON (SNCS, Chercheur, FSJPS, Moulins)

(CS : Cité scientifique / PdB : Pont-de-Bois)

